



L.B.M. BIOLAM  
PLATEAU  
TECHNIQUE  
Rue des Aigrettes  
44570 TRIGNAC

## NOTE D'INFORMATION

Réf : EN-ORG-002-BI-V01  
Version : 01  
Applicable le : 19-07-2012



<b>Emetteur</b> : Cellule pré-analytique / Direction	<b>N° INF 2017-07 /3</b>
<b>Destinataires</b> : préleveurs externes	<b>Date</b> : 26/07/2017

### **Objet : Délais d'acceptation des analyses instables.**

➡ **annule et remplace la note d'information N°INF 2016-07 /1 du 12/07/2016**

En 2016, suite à un audit COFRAC, le laboratoire a dû mettre en place un procédé de gestion des analyses devant être traitées dans un délai court (cf/ note d'information INF 2016-07 /1). Nous avons opté pour des dérogations (jusqu'à 8h), notamment pour les dosages de potassium et la détermination du TCA.

Ces dérogations systématiques ne répondent pas aux exigences normatives. Nous avons donc retravaillé la gestion des analyses à délai de traitement court.

La bibliographie nous a permis d'élargir le délai entre le prélèvement et la stabilisation des échantillons pour le TCA (6 heures), le potassium (6 heures) et la PTH (6 heures). De notre côté, nous nous efforçons dans la mesure du possible de diminuer le temps de transport entre les points de collecte et la zone de pré traitement de l'échantillon.

Veillez trouver ci-dessous la nouvelle liste des analyses qui nécessitent un traitement en moins de 6 heures :



**Liste des analyses instables :**

<b>A prélever au laboratoire – pas de délai</b>
Recherche Agglutinines froides Recherche de Cryoglobulines Ammonium
<b>Délai maximum : 2 heures</b>
Activité Anti Xa (Heparine non fractionnée) PDF
<b>Délai maximum : 4 heures</b>
Lithium Phosphore
<b>Délai maximum : 6 heures</b>
TCA Potassium/ ionogramme Folates LDH PTH Osmolarité * Activité Anti Xa (HBPM)

\* Osmolarité : prélever un tube fluorure (gris) et un tube hépariné (vert)- le patient doit être à jeun.

En cas de délai dépassé, le prélèvement est considéré comme non conforme et ne pourra pas être traité.

Une nouvelle plaquette d'aide au prélèvement est en préparation et vous sera distribuée très prochainement.

La création de cette nouvelle liste des analyses sensibles a été l'occasion d'une relecture pour chaque analyse réalisée dans notre laboratoire, des délais entre le prélèvement et la prise en charge technique. Vous trouverez la liste des analyses ou le délai a été modifié sur [www.biolam.fr/](http://www.biolam.fr/) « consulter les analyses » / « je n'ai pas de compte » / « je suis un professionnel de santé » : la liste est visible sur la page d'accueil (onglet actualités).



## les actualités



Modification des délais de cons...

Andree-Anne DEFAUX

26/07/2017 10:24



Dans chaque fiche analyse, les modifications sont marquées par un point rouge

